

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2016-11-33

COMITE SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2016

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

L'an deux mil seize, le seize novembre à 18 heures 00, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 9 novembre 2016

Membres en exercice : 119

Membres présents : 76

Pouvoirs : 0

Le quorum étant atteint le Comité Syndical peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

Présents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : JAUTARD Gilles, DUCASSE Jacky, TRENTIN Jean-Claude, MALIRAT Jean-Pierre, ROBERTS Amanda, BEYRIE Yves, DESPUJOL Michel, DEHEAULME Isabelle, PLAT Bernard, GAURON Sarah, CHINZI LABARBE Marie, LALAGUE Joëlle, ARMELLIN Robert, BOUILLAC Gilles, VILETTE Roger, NICOLLE Daniel, LATRILLE Michel / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : CHADAPEAUD Guy / Communauté de communes du Sauveterrois : BENEY Régis, FOUILHAC Christiane, MARNIESE Denis, ROBERT Frédéric, PRA Jean-Marc, HATRON Valérie, MACIAS Chantal, VECCHIATO Fabien, BOUDIGUE René, BOTTEGA Joseph, CHARENTON Michel, PEYRE Francis, SAUTS Laurent, DUBOS Jean-Claude, BLANCHEREAU Claude, SOUHAI Michel, BRIS Daniel, LABORDE Thierry / Communauté de communes de Montaigne Montravel : TONNEAUT Philippe, MARTY Sylvain, LAGORCE Josette, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, LAPERROUSAZ Patrick / Communauté de communes de Castillon Pujols TRAVANUT Jean-Paul, DUCOUSSO Jean-Claude, DUVIGNEAU LOBRE Didier, BOURDIER Christian, BLANC Bernard, PAULETTO Patrice, ZECCHINI Alphonse, ZAMPARO Isabelle, DELGUEL Jean-Claude, DUDON Bernard, REBILLOUT Christian, MARTEL Christine, LEPETIT Nathalie, NEUVILLE Alain, VIANDON Frédéric, GRANEREAU Patrick, THIBEAU Daniel, DESARD Michel / Communauté de communes du Pays Foyen : BERNARD Alette, DARRIEUTORT Serge, LAVOIR Denis, BOURDIL Jean-Michel, CAMBECEDES Jacques, LACHAIZE Yolande, COQUET Didier LA SALMONIE Jacques, BLONDY Pascal, SERVANT Jacques, NAUDON Jean-Pierre, VACHER Jean-Claude, VALADE Jean-Luc, REGNER Jean / Communauté de communes du Brannais FALGUEYRET François, DUVERGE Bernard

Absents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BARBE Isabelle, DE RONNE Orande, LABADIE Christophe, REMAUT Alain, MARTY Bruno, BOURGOGNE Véronique, ESPAGNET Didier, ARTERO Hervé, MALANDIT SALLAUD Christian, CARNELOS Christophe / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : FENELON Daniel, BIGOT Patrick, GUIMBERTEAU Yannick, DUBOUDIN Dominique, LAURET Bernard / Communauté de communes du Sauveterrois : MIGAUD François, LANGEL Christophe, BIDOUSSE Claudette, YON François, GASNAULT Jean-Pierre, ACENA Xavier, VIAUD Jean-Marie, DUPRAT Jean-Luc, REBILLOU Bernard, SALAGNAC Pascal, BONNAMY Nicole, AUBERT Daniel, BOUSCARY Emile / Communauté de communes de Castillon Pujols : GEROMIN Michel, LAVIGNAC Marie-Claude, POIVERT Liliane, GAUTHIER Pierre, DUMARTIN William, CESAR Gérard / Communauté de commune du Pays Foyen : BELLECULEE David, MEYNAUD Eric, BASSET Jean-Michel, REBEYROLLE Jean-Jacques, POUPIN Annie, HOSPITAL Patrick, LETELLIER Maurice / Communauté de communes de Montaigne Montravel : LACOSTE Robert, GALLOT Christian

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

**Le Comité Syndical du Castillonnais et du réolais, sur rapport de Monsieur le Président,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2312-1, L.3312-1, et L.5211-3,

Vu l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ayant modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 alinéa 2 et L.5622-3 du CGCT relatifs au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

Vu le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de débattre sur les orientations budgétaires préalablement au vote du budget primitif,

M. Le Président expose au Conseil Syndical le document ci-annexé.  
Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir débattu,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- PREND acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2017 ;
- CONFIRME que les échanges se sont déroulés conformément à la législation en vigueur et sur la base du document ci-annexé, chacun ayant pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président,

Sylvain MARTY

